
2015 04 13 Compte rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin.

Excusés : Francis Dutech, Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Darolles

La séance est ouverte à 20h30

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2015

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu.

2. Vote des taux relatifs à la fiscalité 2015

Les taux d'imposition communaux actuels sont de :

- Taxe d'Habitation : 10,36%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 3,67%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 30,69%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9,88%

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Budget Primitif 2015

Les subventions sont inchangées par rapport à la proposition effectuée lors du débat d'orientation budgétaire. Il est toutefois rappelé qu'à compter de l'an prochain seules les associations qui en auront fait la demande préalable verront leur demande étudiée.

Le budget primitif de fonctionnement est à l'équilibre entre recettes et dépenses à 481 764,70€. Les principaux centres de coûts concernent les personnels, les charges, les contributions aux services et organismes ainsi que les travaux prévus à la salle des fêtes. Les contributions aux organismes représentent 12 712€ et les subventions aux associations sont fixées à 5940€. Le détail est donné en annexe au compte-rendu.

Le budget primitif d'investissement est à l'équilibre entre les recettes et les dépenses à 506 541,83€. Les principales dépenses correspondent aux travaux de l'église, ainsi qu'à la préparation du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif.

3. Création d'un poste d'agent d'entretien

M. Lozes a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet. Son activité porte sur l'entretien général du village. Toutefois diverses activités restent en attente ou nécessitent l'intervention d'alternants. Une proposition d'augmenter le volume horaire pour passer de 10h30 à 14h00. Cela entraîne la modification du tableau des emplois.

M. le Maire et le premier adjoint ont contacté les autres employeurs de M. Lozes afin de réfléchir à une décision concertée.

Les communes concernées n'ont pas donné suite à la sollicitation.

Afin de préparer l'inauguration de la mairie et de l'église et de gérer la tonte, il semble pertinent de recruter un salarié occasionnel à hauteur de 3 jours par semaine jusqu'au 1^{er} juillet. M. Guy Montaut est recruté pour 21 h par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision.

4. Etude de devis :

a) Plantations du village

L'entreprise Barlan à Lombez a proposé un devis pour les plantations de la place à proximité de la statue de la vierge. Le montant avoisine les 700€.

b) Voirie du village

Les devis n'ont pas été transmis.

c) Réfection des emplacements de collecte des ordures ménagères

Seules les entreprises De Lozzo et TP de la Save ont répondu.

Elles ont fait une proposition respectivement à hauteur de 12 737,00€HT et de 21 315,50€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les achats auprès des entreprises Barlan et De Lozzo.

5. Préparation de l'inauguration « Mairie et Eglise »

Eu égard aux devis transmis, la commission propose de retenir le traiteur « La Hournère » à Marsan.

Prochaine réunion de la commission vendredi 17 avril à 21h00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

6. Accessibilité échéancier

Eu égard à la loi de février 2005 relative au handicap, l'état demande aux collectivités d'établir un échéancier.

Le Conseil Municipal étudie cet échéancier.

7. Compte-rendu de réunions

Viviane Arickx a assisté à l'Assemblée Générale plusieurs associations : la protection civile, l'office du tourisme de Lombez ainsi que le Club AMI.

Le bilan de ces structures est positif.

Viviane Arickx et Xavier Daran ont participé à l'Assemblée Générale de GESTES. Le budget a été présenté. Il est à noter que la part des interventions de gré à gré augmente.

Le GCSMS malgré une conjoncture difficile équilibre son budget sans intervention supplémentaire des communes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Savès a été organisé à Noilhan le vendredi 10 avril. Si toutes les demandes de voirie avaient été validées, cela aurait nécessité un emprunt de 0.9 M€. Afin d'équilibrer le budget il a été décidé de limiter ce montant d'investissement sur la voirie en le diminuant de 50 %.

Le Conseil Municipal même s'il comprend cette décision regrette que la voirie des communes se dégrade tous les ans et est très inquiet pour l'avenir.

Informations et questions diverses

Les travaux à l'église avancent. Toutefois, les réceptions ont un peu de retard.

Lorsque les travaux seront terminés, il faudra traiter le carrelage.

Les statues doivent être placées dans l'église. Une commission est constituée par Jacqueline Carcelès, Patrick Saint-Supéry et Francis Dutech pour cette réorganisation.

Une journée communale sera organisée au niveau du Conseil Municipal et sera élargie par la suite en fonction de l'avancée des travaux ?

Le Conseil Municipal prend acte.

La ruelle a été carrelée et est en voie de finition.

La commission va organiser la plantation.

Le défibrillateur est arrivé et sera installé dans un endroit facile d'accès et visible du plus grand nombre.

Après installation, une information spécifique sera donnée et une formation sera organisée.

La parcelle site-poubelles devant la maison de M. Escalle nécessite l'acquisition d'un terrain appartenant à M. De Lozzo. Il est prêt à céder cette parcelle pour l'euro symbolique, en échange, il demande à ce qu'un aménagement paysager soit réalisé sur ce site.

Gers Numérique va gérer la distribution du numérique. Noilhan sera desservi en 2017. Tous les foyers seront desservis à hauteur de 8Mo garantis.

Le conseil se réjouit de l'arrivée du très haut débit même si l'échéance est encore loin. Il regrette cependant que tout le territoire ne soit pas desservi également.

Dès l'instant où les travaux à l'église seront terminés, il sera pertinent d'en autoriser l'accès aux visiteurs.

Le Conseil Municipal propose d'ouvrir l'église à la visite à l'occasion des journées du patrimoine

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h10.

Contributions aux organismes de regroupement

ADDA	85 €
ASA DE L'ESQUINSON	400 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU GERS	152 €
GESTES CCAS SAMATAN	6 900 €
MAIRES RURAUX DE FRANCE	75 €
SPL EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE	3 100 €
SYNDICAT AMENAGEMENT SAVE GERMOISE	1 700 €
SICTOM TRESORERIE DE LOMBEZ	300 €
	12 712 €

Subventions de fonctionnement aux associations & autres personnes de droits privé

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	80 €
CLUB AMI	300 €
CLUB ST ANDRE PETANQUE	80 €
COLLEGE FRANCOIS DE BELLEFOREST	150 €
COMITE DEPARTEMENTAL ARCHITECTURE	150 €
COMITE DES JEUNES	1 600 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	80 €
FNACA LOMBEZ SAMATAN	130 €
FNATH SECTION LOMBEZ SAMATAN	80 €
HAND BALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	80 €
HARMONIE DE LA SAVE	160 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	80 €
NAFSEP SCLEROSES EN PLAQUES	80 €
PETANQUE DE SAMATAN	80 €
PREVENTION ROUTIERE	80 €
RUGBY LOMBEZ SAMATAN CLUB	500 €
SAVES EN GASCONHA	80 €
SAVES PATRIMOINE	80 €
SEA SEYSSES AND SUN	80 €
SECTION SECOURISME	350 €
SOCIETE DE CHASSE	700 €
SOCIETE DE PECHE AAPP LABASTIDE NOILHAN	80 €
SOUVENIR Français	80 €
UNION DES 4 VALLEES CLUB DU 3EME AGE	700 €
VIVRE TOUJOURS	80 €
	5 940 €